

UFF CROISSANCE PME

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 28 septembre 2018



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	10
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « CROISSANCE PME M ».....	11
Rapport certifié du commissaire aux comptes	13

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif au 28 septembre 2018**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : KPMG Audit, représenté par Isabelle GOALEC

Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010286872

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Actions des pays de l'Union Européenne

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « CROISSANCE PME M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire de « *capter les potentialités financières des sociétés de petites et moyennes capitalisations des pays de l'Union Européenne* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE DU FONDS MAÎTRE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI Europe Small Cap Net TR. Le MSCI Europe Small Cap Net TR est un indice représentatif des sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations (dividendes réinvestis), établi et publié par la société MSCI.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître CROISSANCE PME M présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations des pays de l'Union Européenne. Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation du gestionnaire en fonction de leur potentiel de valorisation, de leur négociabilité sur les marchés, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management, et de sa communication financière.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « CROISSANCE PME M ».

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Le porteur sera exposé aux risques propres à chaque catégorie d'actifs composant le portefeuille.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

- **Risque actions**

Le porteur est exposé au risque de la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées, actions de sociétés cotées ou non et sur des actions de sociétés financières d'innovation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

- **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 110% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

- **Risque de change**

Étant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

- **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et 8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

- **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

- **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPCVM pourra être en situation de surexposition (jusqu'à 110% de l'actif) sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

- **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :

- *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Le risque de liquidité : tel que défini ci-dessus.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*
- *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « CROISSANCE PME M »

- **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions des pays de l'Union Européenne.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- *50% au minimum d'actions d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.*
- *Et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite «DSK» : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation.*

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net sur tout marché réglementé de l'Espace Economique Européen ainsi que de la Suisse en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne pour au moins 75% du portefeuille.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro ou en devise de pays de l'Espace Economique Européen. Ils relèveront de moyennes et de petites capitalisations dont une poche de 5% en titres conformes à la réglementation dite «DSK» :

- actions cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci,
- actions de sociétés non cotées,
- actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non et de sociétés financières d'innovation.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation. Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société liée au gestionnaire financier délégué du FCP.

Ces OPC appartiendront aux classes :

- « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union Européenne », « actions internationales », dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- « monétaire » et/ou « monétaire court terme », dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

• **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés :

- futures et options sur actions et indices boursiers ;
- swaps de devises ;
- achat /vente de devises à terme.

Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

- **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, ainsi que des obligations remboursables en actions. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,*
- *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.*

- **Les dépôts**

Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- *Nature des opérations*

- ☒ *Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier*
- ☒ *Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier*

- *Nature des interventions*

- ☒ *Gestion de la trésorerie de l'OPCVM*
- ☒ *Optimisation des revenus de l'OPCVM*

- *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :*

- ☒ *Obligations*
- ☒ *Actions*
- ☒ *Titres de créance négociables*
- ☒ *Instruments du marché monétaire*

- *Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net*

- *Effets de levier éventuels : Néant.*

- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*

- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « CROISSANCE PME M »**

2 janvier 2018 : Le fonds peut procéder à des acquisitions et cessions temporaires de titres.

- **Pour le fonds nourricier « UFF CROISSANCE PME »**

Néant.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2017.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2017, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2017 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2017 : 842 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
 - 656 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - 186 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
 - 746 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - 96 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 10 bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « CROISSANCE PME M », les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0,60% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de 1,35%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel du Fonds.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les sommes distribuables sont capitalisées.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION

(SFTR) : Néant.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« CROISSANCE PME M »

LE RAPPORT DE GESTION DE AMUNDI AM

OCTOBRE 2017 - SEPTEMBRE 2018

Le portefeuille a sous-performé son indice de référence, le MSCI Europe Small Cap, sur un an (à fin septembre 2018). Au niveau sectoriel, les financières et les télécoms ont contribué positivement à la performance du portefeuille. Toutefois, certaines de nos positions au sein des matériaux ont pesé.

Au sein des financières, notre position sur la société de courtage Nex Group s'est distinguée par ses performances. Au cours du premier trimestre 2018, la société a fait l'objet d'une offre publique d'achat de la part du groupe américain CME, ce qui a clairement eu un impact positif sur le cours de l'action. Il convient également de noter la contribution positive de Finecobank, qui a continué d'afficher des résultats positifs au cours de l'année malgré l'incertitude politique en Italie à laquelle les investisseurs italiens ont été confrontés ces derniers mois. D'autre part, notre position sur TP ICAP a pesé à la suite d'un avertissement sur les profits en juillet dernier. La société a justifié des perspectives de bénéfices plus modérées par l'augmentation des coûts comme l'un des principaux facteurs, ce qui a suscité une certaine nervosité chez les investisseurs. Banca Generali a également pesé en raison de son exposition à l'Italie, qui a été soumise à une certaine volatilité au cours des douze derniers mois, tant en termes de trajectoire économique que d'incertitude politique.

La technologie a contribué négativement à la performance du portefeuille. Au niveau des titres, notre position sur la société espagnole Indra Sistemas, spécialisée dans les technologies de l'information et les systèmes de défense, a pesé. En mai 2018, la société a publié un ensemble de résultats décevants ayant un impact négatif lié à la fois à des taux change défavorables et à Pâques. Cela a entraîné une baisse du titre.

Au sein du secteur des télécoms, notre position sur la société espagnole Cellnex a surperformé de façon notable. La stratégie d'acquisitions de pylônes semble prometteuse, avec un certain potentiel pour de nouvelles opérations en France et en Allemagne, ce qui constitue un indéniable soutien au cours de l'action. De plus, les résultats financiers publiés au cours de la période ont été très encourageants, ce qui constitue un soutien supplémentaire du cours de l'action.

Au sein des matériaux, notre position sur le fabricant et fournisseur d'emballages plastiques rigides RPC a été soumise à certaines pressions. Bien que les résultats d'exploitation publiés au cours de la période aient été, globalement, solides, les investisseurs ont semblé s'inquiéter du niveau d'endettement de l'entreprise à la suite des opérations de fusion et acquisition. La société s'est de plus en plus concentrée sur la génération de flux de trésorerie pour remédier à ce sentiment négatif à l'égard du titre. Plus positivement, notre position sur le fabricant de carton et de papier Smurfit Kappa s'est bien comportée à la suite des nouvelles relatives à la fusion et l'acquisition de la société américaine International Paper - une offre qui a été rejetée par Smurfit Kappa.

Enfin, dans le secteur de la santé, notre position sur Amplifon, un distributeur d'appareils auditifs, s'est montrée payante. Les résultats publiés par la société au cours des 12 derniers mois ont été très solides, avec de bonnes ventes - un pilier clé du cas d'investissement. En outre, le flux d'informations selon lequel l'entreprise commençait à fabriquer sa propre marque d'appareils auditifs a été bien accueilli par le marché comme un angle potentiel de croissance supplémentaire. D'autre part, notre position sur UDG a subi des pressions. La valorisation est assez élevée et, par conséquent, la moindre faiblesse dans la génération de bénéfices est sanctionnée par le marché. Bien que les résultats opérationnels

semblent solides, les chiffres n'ont pas répondu aux attentes consensuelles élevées, ce qui a pesé sur le sentiment.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 28 septembre 2018, le fonds a réalisé une performance de -0,85% sur 12 mois contre 3,95% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
UFF CROISSANCE PME
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 28 septembre 2018



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement UFF CROISSANCE PME

32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF CROISSANCE PME constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 28 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 janvier 2019

KPMG S.A.



Isabelle Goalec
Associée

UFF CROISSANCE PME

COMPTES ANNUELS

28/09/2018

BILAN ACTIF AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Instruments financiers	91 988 386,67	102 764 336,92
OPC Maître	91 988 386,67	102 764 336,92
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	127 803,22
Liquidités	0,00	127 803,22
Total de l'actif	91 988 386,67	102 892 140,14

BILAN PASSIF AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Capitaux propres		
Capital	88 895 150,62	99 592 560,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 133 148,33	4 437 042,65
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 260 694,74	-1 267 539,29
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	91 767 604,21	102 762 063,48
Instruments financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	98 981,33	130 076,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	98 981,33	130 076,66
Comptes financiers	121 801,13	0,00
Concours bancaires courants	121 801,13	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	91 988 386,67	102 892 140,14

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	8 970,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	8 970,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	808,05	426,15
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	808,05	426,15
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-808,05	8 544,18
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 314 091,58	1 373 032,76
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 314 899,63	-1 364 488,58
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	54 204,89	96 949,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 260 694,74	-1 267 539,29

N - 1 : Les frais de gestion et dotations aux amortissements incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires de Ernst and Young pour la récupération des retenues à la source pour 8 970,33 euros. Le fonds a comptabilisé des produits exceptionnels pour un montant de 8 970,33 euros relatif à des récupérations des retenues à la source

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les Instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,35 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Parts « C »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
Actif net en début d'exercice	102 762 063,48	101 367 136,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 000 804,42	7 029 091,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 278 905,16	-22 948 933,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 338 727,79	4 745 251,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-600,00	-614,40
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 739 586,69	13 934 621,67
Différence d'estimation exercice N	31 257 612,29	34 997 198,98
Différence d'estimation exercice N-1	-34 997 198,98	-21 062 577,31
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 314 899,63	-1 364 488,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	91 767 604,21	102 762 063,48

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	28/09/2018
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Frais de gestion	98 981,33
Total des dettes	98 981,33

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
UFF CROISSANCE PME C		
Parts souscrites durant l'exercice	38 859,8195	6 000 804,42
Parts rachetées durant l'exercice	-105 568,7269	-16 278 905,16
Solde net des souscriptions/rachats	-66 708,9074	-10 278 100,74

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/09/2018
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 314 091,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/09/2018
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	28/09/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	28/09/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			91 988 386,67
	FR0007037817	CROISSANCE PME M	91 988 386,67
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/09/2018	29/09/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 260 694,74	-1 267 539,29
Total	-1 260 694,74	-1 267 539,29

	28/09/2018	29/09/2017
UFF CROISSANCE PME C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 260 694,74	-1 267 539,29
Total	-1 260 694,74	-1 267 539,29

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/09/2018	29/09/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 133 148,33	4 437 042,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 133 148,33	4 437 042,65

	28/09/2018	29/09/2017
UFF CROISSANCE PME C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 133 148,33	4 437 042,65
Total	4 133 148,33	4 437 042,65

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018
Actif net Global en EUR	143 035 621,27	112 877 304,84	101 367 136,18	102 762 063,48	91 767 604,21
UFF CROISSANCE PME C					
Actif net en EUR	35 251 133,47	112 877 304,84	101 367 136,18	102 762 063,48	91 767 604,21
Nombre de titres	276 497,1894	852 317,7591	785 992,5718	671 833,1783	605 124,2709
Valeur liquidative unitaire en EUR	127,49	132,43	128,96	152,95	151,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	5,47	11,65	3,12	6,60	6,83
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,36	-1,88	-1,79	-1,88	-2,08
UFF CROISSANCE PME X					
Actif net en EUR	107 784 487,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	61 299,5972	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 758,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	75,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-5,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays FRANCE				
CROISSANCE PME M	EUR	67 406,0678	91 988 386,67	100,24
TOTAL FRANCE			91 988 386,67	100,24
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			91 988 386,67	100,24
TOTAL Organismes de placement collectif			91 988 386,67	100,24
Dettes			-98 981,33	-0,11
Comptes financiers			-121 801,13	-0,13
Actif net			91 767 604,21	100,00

UFF CROISSANCE PME C	EUR	605 124,2709	151,65
----------------------	-----	--------------	--------

